

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Présents : P. BELY – S. MARIOT - H. BARDIN – M-R. MICHENEAU - M-C. BAZIN – D. FOUCAUD - A. LERMITE – F. OLLIVIER - M. PAQUEREAU – S. PARPAILLON – L. PIHA - D. RICHARD – J.F TOUZEAU

Absente excusée : L. BENARD (pouvoir à D. RICHARD)

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (C.F.U) 2022



Les votes, pour clôturer le Compte Financier Unique de l'année N-1, sont obligatoires pour permettre de récupérer les bénéfices ou reporter les déficits sur l'année N.

BUDGET COMMUNAL 2022

Le total des dépenses de **Fonctionnement** pour l'année 2022 s'élève à 564.823,81€ et le montant des recettes à 749.474,17 € soit un excédent de 184.650,36€. Si on y ajoute l'excédent cumulé de l'année 2021 de 430.789,14€, l'excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2023 se monte à 615.439,50€.

Concernant la section **Investissement**, le total des dépenses en 2022 s'élève à 210.191,83€ et le montant des recettes à 467.047,24€ soit un excédent de 256.855,41€. Si on y impute le déficit de 2021 de 196.183,81€, l'excédent à reporter sur l'exercice 2023 se monte à 60.671,60€.

Il convient de signaler cependant qu'une partie des dépenses engagées en 2022 (*notamment les aménagements des abords de la salle du Foyer Rural*) ainsi qu'une partie des recettes prévues (*subventions pas encore perçues*) figurent en « restes à réaliser » (RAR) pour les montants suivants :

⇒ RAR en dépenses : 440.176,70€

⇒ RAR en recettes : 152.198.00€

soit une différence de 227.307,10€ à financer en 2023



BUDGET LOTISSEMENT LA RIVIERE 2022

Concernant la section **Investissement**, le total des dépenses en 2022 s'élève à 40.277,30€ et le montant des recettes à 19.954,55€. A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif fait apparaître un résultat déficitaire de 20.322,75€ en section d'investissement.

Pour la section de **fonctionnement**, les dépenses de 2022 s'élèvent à 37.967,15€ et les recettes à 76.977,50€ soit un excédent de 39.010,35€.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF (PRÉVISIONS POUR 2023)



Qu'est-ce que le **budget primitif** ? C'est l'acte fondamental de la gestion municipale. Le budget primitif est un acte administratif voté chaque année par le conseil municipal qui détermine **l'ensemble des actions qui seront entreprises**. Il **prévoit** et **autorise** les **recettes** et les **dépenses** pour l'année. Le budget primitif d'une commune contient deux parties : le **fonctionnement** (pour répondre aux besoins du moment) et **l'investissement** (pour préparer l'avenir).

BUDGET COMMUNAL 2023

En **Fonctionnement**, le budget s'équilibre à **1.193.561€** avec un excédent reporté cumulé de 388.132,40€ pour les recettes.

Pour la section **Investissement**, le budget s'équilibre à **1.308.172,35€** dont un solde d'exécution excédentaire reporté de 60.671,60€ et un virement de la section de Fonctionnement de 527.646,85€ pour les recettes.

BUDGET LOTISSEMENT LA RIVIERE 2023

En **Fonctionnement**, le budget s'équilibre à **60.130,35€**.

Pour la section **Investissement**, le budget s'équilibre à **20.322,75€**.

Treize maisons sont habitées. La dernière vente de parcelle est prévue pour le premier semestre 2023.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Bien que conscient de la conjoncture actuelle peu favorable, le conseil municipal a décidé **d'augmenter les taux d'imposition de 2% en 2023.**

	Taux votés en 2022 de la commune (incluant la part départementale)	Taux votés en 2023 de la commune (incluant la part départementale)
Taxe sur le foncier bâti	29.78 %	30.38 %
Taxe sur le foncier non-bâti	29,76 %	30.36 %
Taxe d'habitation	13.76 %	14.04 %

Les finances communales doivent en effet **faire face à des hausses importantes des charges de fonctionnement.**

• Hausse des coûts de l'énergie, des matériaux et de la sous-traitance (quelques exemples) :

- ⇒ Hausse de 2.000 à 3.000€ pour l'électricité,
- ⇒ Près de 3.000€ supplémentaires pour l'entretien des bordures et des fossés et le fauchage de la zone des Brosses, etc...

• Contributions aux écoles :

⇒ La commune doit désormais financer les enfants de La Merlatière scolarisés dans des écoles privées extérieures. Cela se faisait déjà pour les écoles publiques mais pas pour les écoles privées. Nous comptons cette année 12 enfants scolarisés à l'école privée de La Ferrière et 8 aux Essarts (dont 3 en classe ULIS qui étaient déjà financés). Cette nouvelle dépense pour la commune avoisine les 12.000€ en 2023. Le fait d'avoir une école privée sur la commune ne nous dispense plus du versement aux écoles privées extérieures. Le choix du lieu de scolarisation de son enfant appartient aux familles et aux familles seules, mais il nous semble important de souligner ici que cela n'est pas sans conséquences sur les effectifs et les ressources du RPI de Boulogne La Merlatière.

⇒ Augmentation du forfait communal, pour les écoles du RPI, de 665€ / élève en 2022 à 707€ / élève en 2023 (mais cette augmentation est compensée par une baisse d'effectif : 87 élèves contre 93 en 2022).

• Subvention à Familles Rurales pour la gestion du Centre Chamboulou : augmentation de près de 6.000€ qui s'explique par la hausse de la facture énergétique et l'adoption d'une nouvelle convention collective, plus favorable aux salariés, mais non compensée par la CAF.

• Subvention à l'OGEC de Boulogne pour la gestion de la cantine : augmentation de près de 5.000€ qui s'explique par la hausse du prix des repas pour 2023 (hausse partiellement répercutée aux familles) et l'absorption du déficit 2022 dû à cette même hausse.

Parallèlement, nos **recettes de fonctionnement n'augmentent pas dans les mêmes proportions.** Certaines stagnent et d'autres baissent.

• Dotations de l'Etat :

⇒ nouvelle baisse de la DGF de 650€ due à une population revue à la baisse à la suite du dernier recensement et à une pression fiscale jugée trop faible par le Ministère des Finances

⇒ Par contre la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) augmente de 4.000€ du fait de la hausse (la première depuis plusieurs années) du montant de l'enveloppe totale des dotations de l'Etat en 2023.

• Certaines recettes, en provenance de la Communauté de communes (principalement l'Attribution de compensation annuelle de 254.000€), sont figées par la loi et n'évoluent pas, ce qui signifie qu'elles s'érodent en fait au fur et à mesure de l'inflation.

Il faut souligner néanmoins l'apparition d'une nouvelle recette de fonctionnement née du « Pacte financier et fiscal » voté dernièrement par la Communauté de communes. Cette **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** rapportera 18.000€ par an à la commune jusqu'à la fin du mandat. Si c'est, bien évidemment, une bonne nouvelle, cette DSC accroît la dépendance financière de la commune à l'égard de la Communauté de communes. Il convient donc d'accroître nos ressources propres et de rapprocher encore un peu nos taux d'imposition, toujours très bas, de ceux des communes alentours.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2023

- ⇒ Fin des travaux d'aménagement des abords de la Salle du Foyer Rural
- ⇒ Travaux de rénovation du Chamboulou
- ⇒ Programme de voirie
- ⇒ Aménagement du cimetière (inter-tombes)
- ⇒ Réfection d'une partie de la toiture d'un locatif communal
- ⇒ Rénovation de la cloche n°2
- ⇒ Achat de jeux lotissement de la Roseraie (Choix du CMJ)
- ⇒ Achat buts « foot à 8 » terrain de sport
- ⇒ Achat petit matériel pour service technique
- ⇒ Aménagement d'une stèle commémorative
- ⇒ Rayonnages pour l'atelier

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

Garderie Périscolaire (Familles Rurales)	28 206.00€
Cantine scolaire (OGEC Boulogne)	18 835.00€
O.G.E.C. La Merlatière (sorties scolaires).....	283.50€
O.G.E.C. Boulogne (sorties scolaires)	275.40€
Club de Football (Essarts Boulogne Merlatière)	1 000.00€
BMB (Boulogne Merlatière Basket).....	800.00€
Terres Noires.....	170.00€
Secours Catholique	150.00€
Secours Populaire Français	100.00€
Vacances et Familles.....	50.00€
SOS Femmes Vendée	50.00€
CCAS.....	1 995.75€

VIE COMMUNALE

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2023



Cette année, le rassemblement cantonal pour la célébration de la Victoire de 1945, se déroule aux Essarts.

Une **cérémonie** tenue par les membres des Anciens Combattants, accompagnés du Conseil Municipal des Jeunes, aura lieu au **Monument au Morts** à partir de **11h30**.

ATELIER D'ENTRAIDE NUMÉRIQUE POUR TOUS



Les bénévoles vous attendent les :

Mercredis 12 et 26 Avril, 10 et 24 Mai
À la Salle du Foyer Rural à partir de 14h30

Ils sont là pour vous aider, vous renseigner sur l'utilisation de vos smartphones, tablettes, ordinateurs.... Venez les rencontrer en toute simplicité!

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI)

Cette année, le RPI Boulogne-La Merlatière fête son 31^{ème} anniversaire.

Bien ancré dans le paysage local, il contribue à l'animation, au dynamisme et la vie des deux communes. Sa structure pédagogique actuelle (8 classes à simple ou double-niveau maximum) permet de garantir des conditions d'accueil et d'enseignement optimales pour les élèves qui y sont scolarisés.

Néanmoins, le RPI est confronté, comme beaucoup d'autres établissements scolaires, à une diminution des effectifs depuis quelques années en raison d'une démographie en baisse sur le territoire (moins de naissances). De plus, des familles de La Merlatière font le choix légitime (pour raisons professionnelles, organisationnelles ou autres) de scolariser leur(s) enfant(s) dans les écoles privées des communes aux alentours (Les Essarts, La Ferrière, Dompierre sur Yon). Le fait que les classes maternelles soient à l'école de Boulogne et que les enfants doivent prendre le transport scolaire dès leur plus jeune âge peut être un frein et une source d'inquiétude pour certains. A moyen terme, une fuite trop importante d'enfants vers les écoles des communes environnantes pourrait causer la fermeture d'une classe et nuire ainsi à la qualité de l'accueil proposé.

Pour les familles qui hésitent, soyez rassurés ! Le déplacement en car entre les deux écoles est encadré matin et soir par un adulte du RPI. De plus, des enseignants sont présents quotidiennement devant chaque école, dès l'arrivée du transport scolaire, afin d'aider les plus jeunes à descendre.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'une matinée d'inscriptions est proposée chaque année (début décembre) à l'école de Boulogne pour les familles des futurs TPS et PS afin de visiter les locaux et découvrir le fonctionnement du RPI. Des portes ouvertes seront également organisées dans chaque école en janvier-février 2024 afin de donner plus de visibilité sur le RPI (notamment pour les nouveaux arrivants).

Enfin, vous pouvez retrouver un aperçu et toutes les informations pratiques sur les sites internet des deux écoles :

<https://boulogne-lestilleuls.fr>

<https://lamerlatiere-stetherese.fr>

Dans l'attente de vous rencontrer,

Les chefs d'établissements du RPI



FAMILLES RURALES : FOYER DES JEUNES - PROJET 2023

Depuis le début de l'année scolaire 2022-2023, 7 nouveaux jeunes ont pris la relève du foyer des jeunes. Leur objectif de cette année est d'attirer encore plus d'adolescents prêt à s'investir dans le foyer.

Pour cela, nos jeunes ont comme projet de repeindre et redécorer le foyer (situé à côté de la salle des Marronniers). Cette rénovation va pouvoir se réaliser grâce aux autofinancements qu'ils ont pu faire au début de l'année (pains d'épice, vente de gâteaux au théâtre) mais aussi aux dons récupérés auprès de l'entreprise de peinture Chatevaire.

Ce projet de rénovation a été soumis au Conseil municipal qui l'a validé à l'unanimité et a donné son accord pour les travaux.

Ci-dessous, quelques-unes de leurs inspirations :



A la suite de ce projet, nos 7 jeunes vont organiser des portes ouvertes pour les autres adolescents intéressés par leur association. Ils pourront ensemble organiser des activités comme des sorties, des nouveaux jeux, des week-ends...

VIE ASSOCIATIVE

FOYER RURAL : MERLAT'EN JEUX



Le Foyer Rural vous informe du report du vide grenier à une date ultérieure.

Cependant, et pour renouer avec la convivialité et la bonne humeur, nous invitons toutes les personnes désireuses de s'amuser, à nous rejoindre le dimanche 11 juin 2023 au City Stade de La Merlatière.

Vous participerez en équipe de 3/4 personnes à MERLAT'EN JEUX (course en sac, tir à la corde, tir au but, et plein d'autres surprises ...).

Pour une meilleure organisation, inscription GRATUITE, de préférence avant le 1^{er} juin, auprès d'Hélène RAFFIN (06.83.49.01.53) et d'Aurore IMBERT (06.78.70.11.12).

Café et brioche offerts à partir de 9h30 – Début des jeux à 10h00

Bar et Restauration sur place

Venez nombreux pour cette 1^{ère} édition et parlez-en autour de vous !

FAMILLES RURALES : LOISIRS DES Z'AINÉS

Une nouvelle commission vient de se mettre en place au sein de l'association Familles Rurales.

Son objectif est de créer du lien, de proposer des animations, des actions pour les séniors. Elle s'appelle "Loisirs des z'ainés". 11 personnes en font partie à ce jour.

Celles-ci sont très motivées pour créer une dynamique à destination des aînés.

Déjà, depuis le mois de Février, vous êtes informés par le Merlat'infos des rencontres amicales qui ont lieu un lundi après-midi par mois.

Les prochains rendez-vous sont le 24 Avril et le 22 Mai à partir de 14h30 à la salle du Clocher.

Nous ne manquerons pas de communiquer régulièrement sur nos projets et espérons que vous serez nombreux à y répondre et à y participer.

Tous les mardis matins, il y a de la marche. Le rendez-vous pour le départ à 9h00 se fait près de la salle du Clocher. Venez avec nous !

Loisirs des Z'Ainés

Rencontre amicale

Le 24 Avril
De 14h30 à 17h30
Salle du clocher



Venez nombreux

Jeux et activités diverses



Familles rurales

FAMILLES RURALES : LOISIRS DES Z'AINÉS - « FÊTE DES VOISINS » LE VENDREDI 2 JUIN

La commission "Loisirs des z'ainés" a décrété, qu'à la Merlatière, nous sommes tous VOISINS !

Nous invitons donc la population à se retrouver le **vendredi 2 Juin, à partir de 18h00**, sur la prairie de la salle du Foyer Rural pour la « **Fête des Voisins** ». Chacun apporte son pique nique.

Plus de renseignements dans le prochain « Merlat'infos » !



VIE INTERCOMMUNALE

ADMR : ASSOCIATION DU SERVICE D'AIDE À DOMICILE



Depuis 70ans, l'ADMR accompagne les personnes à domicile : familles, personnes âgées ou en situation de handicap.

Nos services à domicile pour tous : Aide et accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap ; Garde d'enfants à domicile ; Ménage – repassage ; Courses et repas ; Sorties et Loisirs suite à une hospitalisation ; Aide à la toilette ; Accompagnement d'enfants en situation de handicap ; Soutien à l'occasion d'un changement familial ; Téléassistance ; Garde de jour et de nuit.

Nos valeurs : La personne, dans sa globalité, est au centre de notre action. Nos actions sont fondées sur le respect de la personne, de son choix de vie, de sa famille, de son environnement et de ses besoins. Nos valeurs associatives, irriguées par le bénévolat, sont également basées sur l'entraide, la solidarité et la non-discrimination.

Bénévole à l'ADMR, rejoignez-nous ! Notre association locale ADMR est composée d'une équipe de bénévoles qui est en contact à la fois avec les personnes aidées et avec les salariés. Selon le temps qu'ils souhaitent y consacrer, les bénévoles peuvent : faire des visites de convivialité auprès des personnes aidées, participer au fonctionnement de l'association : secrétaire, trésorier, président...

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile des ESSARTS intervient sur les communes d'Essarts en Bocage (Boulogne, Les Essarts, L'Oie et Ste Florence) et La Merlatière. L'association compte 3 bénévoles et 12 salariés spécialement formés.

Nos coordonnées : 18 Rue des Tilleuls—85250 SAINT-FULGENT

Adresse du local associatif : Pôle Social – Espace Charles Madras - 8 Place de La Mairie - Les Essarts - 85140 ESSARTS EN BOCAGE

N° de téléphone : 02 51 62 47 46

Adresse email : paysdestfulgent@admr85.org

Accueil Physique et téléphoniques : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h00 à Saint Fulgent.

Permanences au local associatif : le mercredi matin de 9h00 à 12h00

www.admr85.org



ESPACE FRANCE SERVICES



France Services
Proche de vous au quotidien

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Vous rencontrez des difficultés avec internet ?

Un espace **France Services** a ouvert ses portes à la Communauté de communes, en partenariat avec l'association FACE VENDÉE.

Deux agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien (santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique).

Ils vous orientent et vous aident dans vos relations avec les administrations et les organismes publics comme : la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, la Direction Départementale des Finances Publiques, La Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.

En fonction des besoins de chacun, l'accueil peut se faire sur plusieurs niveaux, de la mise à disposition d'un ordinateur à l'accompagnement personnalisé pour effectuer une démarche en ligne. **Vous pouvez prendre un rendez-vous à cet espace France Services au 02.51.43.81.61.**

Accueil physique et téléphonique : le **lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30** et du **mardi au vendredi de 8h30 à 12h30** (les rendez-vous se tiennent dans les locaux de la Communauté de communes à Saint-Fulgent).

A noter qu'un agent de la Direction Départementale des Finances Publiques vous accueille chaque vendredi, sur rendez-vous, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 au 02.51.43.81.61. À l'occasion de ces permanences, les usagers peuvent s'entretenir avec cet agent de la DDFiP sur les questions relatives à la fiscalité (impôt sur les revenus, impôts locaux) aux produits locaux (factures d'assainissement, cantine scolaire...), aux amendes...

CINÉ SENIORS



CINÉMA LE ROC À LA FERRIÈRE

Les lundis 17 et 24 Avril
14h30

Inscriptions: Lucie HUCHET 06 73 71 94 65

5€ la séance par personne avec goûter

